



MAIRIE
42220 COLOMBIER

Présents : Jean-Paul VALLOT – Gérard DEGRAIX – Maryline VANEL – Bernadette ORIOL – René ORIOL – Jean-Luc ROUCHOUZE – Solange CHOVET – André GACHE – Cyril DUCLOS – Ronan ARROUEZ.

Absents : Françoise LECORNU

Ordre du Jour

- Délibération pour l'élargissement du chemin Aymard:

Le chemin d'Aymard, auparavant baptisé « chemin Serrière le Donjon » sur les plans napoléoniens va faire l'objet de travaux d'enfouissement d'une ligne 20.000 Volts. Ce sera aussi l'occasion de le rendre de nouveau praticable et disponible aux randonneurs et cyclistes. Toutefois, il est impératif pour la sécurité de tous de l'élargir. Aux termes des articles L161-9 du code rural et L 141-6 du code de la voirie routière, la commune peut ainsi engager les travaux d'élargissement de ce chemin (élargissement ne pouvant excéder 2 m). Les riverains concernés par ces travaux se doivent cependant être indemnisés au prix du mètre carré de terrain agricole utilisé par l'opération susvisée. Les travaux seront financés en totalité par ENEDIS (ex ERDF)

A l'unanimité, le conseil municipal a donc délibéré pour ces travaux d'élargissement prévus du bourg à la célarie, pour l'indemnisation du m² de terrain utilisé au prix actuel du terrain agricole et pour une utilisation libre du chemin, l'entretien de ce chemin restant à la charge de la commune.

- Changement du mopieur:

Deux entreprises ont été consultées pour le changement de matériels multi applicatifs (mopieur utilisé comme imprimante multifonctions, scanner et fax). C'est l'entreprise Fleury qui est retenue (8 voix pour et 2 abstentions). Le changement est programmé en début d'année 2017

- Questions diverses :

→ compte tenu des travaux de réfection de la salle des fêtes, il n'est pas possible de maintenir la cérémonie des vœux du maire cette année. Une inauguration de la salle est envisagée au terme des travaux.

→ Le repas des aînés a rassemblé 44 personnes cette année. 17 absents recevront un colis cette année.